

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 2008 - 20 H 30

Date de la convocation : 29 mai 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 21

L'an deux mille huit, le 5 juin, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. BARRAIS Joël, LANGOUËT Christophe et VEILLARD Roland, Adjoints, Mmes BENÂTRE Marina, DAVID Gisèle, DION Annaïck, GARANGER Marie-Françoise, LAURENT Eliane, MAHÉ Rachelle, MANCEAU Laurence, RAIMBAULT Bernadette, MM. ANET Olivier, BAUDRY Thierry, BERTHIER Michel, HAMON Guénaël, LÉZÉ Gérard, LUTELLIER Raymond, PIVÈNE Pascal et THARAULT Jérémy.

Absent excusé : M. FOUCHER Hervé, Adjoint.

Absente non excusée : Mme BODIN Marie-Bernadette

Secrétaire de séance : Mme BENATRE Marina.

Avant d'ouvrir la séance, **M. LOUAPRE**, au nom du Conseil Municipal, renouvelle ses condoléances à Mme MAHÉ suite au décès de sa mère. Par ailleurs, il remercie les membres du Conseil qui se sont investis et ont ainsi participé au succès des 20 ans du jumelage avec la Commune de Tussenhausen.

M. LOUAPRE ouvre la séance à 20H35 et il propose de désigner Mme BENÂTRE Marina, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Il soumet au vote du Conseil Municipal le compte rendu de séance du 29 avril 2008; ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Il propose ensuite de rajouter plusieurs sujets à l'ordre du jour :

- ✓ Objet 2-6-1 : B.A. Eau- Assainissement : D.M. n°1 du 05.06.08.
- ✓ Objet 2-6-2 : Budget principal : D.M. n°1 du 05.06.08.
- ✓ Objet 4-4 : Musée Robert TATIN : décision du Conseil Municipal d'engager les travaux de réfection de toitures.

L'accord lui est donné à l'unanimité.

Objet 1-1 : Personnel communal

Objet 1-1-1 : Personnel communal : Information quant à 2 prochains départs à la retraite

M. LOUAPRE, Maire, expose au Conseil Municipal que 2 agents communaux vont prochainement faire valoir leur droit à la retraite.

Service administratif : Mme Claudine LEBRETON quittera la collectivité le 1^{er} décembre 2008. M. LOUAPRE précise qu'il conviendra peut-être d'envisager un remplacement au 1^{er} novembre voire 1^{er} octobre afin d'assurer une succession sereine et efficace.

Service du restaurant scolaire : Mme Marie-Thérèse LEMONNIER a prévu de prendre sa retraite le 1^{er} octobre 2008. Son temps de travail sera affecté en priorité au personnel déjà en place. M. LOUAPRE ajoute qu'il sera certainement nécessaire malgré tout de recourir à une embauche mais à un temps minoré afin d'assurer un service de repas correct de 12H à 13H30.

Ces questions seront revues au conseil municipal du mois de septembre 2008 notamment.

Le Conseil municipal

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

Objet 1-1-2 : Personnel communal : définition du régime indemnitaire des attachés de conservation à compter du 1er janvier 2008

M. LOUAPRE, Maire, explique que les heures supplémentaires réalisées le week-end par les agents de catégorie A au musée ne peuvent être légalement rémunérées que par le biais de l'IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires).

Il convient donc de déterminer le taux de l'IFTS correspondant aux nombres d'heures réalisées durant une année, sachant que ce changement n'aura pas d'incidence budgétaire.

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) :

Montant individuel maximum : 1

Références :

- Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (J.O du 15 janvier 2002).
- Décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (J.O du 20 novembre 2007).

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ACCEPTE** la proposition susvisée qui prendra effet au 1^{er} janvier 2008.

Objet 1-2 : Révision de la liste électorale : nomination de 2 conseillers municipaux délégués

M. LOUAPRE, Maire, précise qu'il convient de désigner pour toute la durée du mandat, 2 conseillers municipaux pour faire partie de la commission chargée de la révision de la liste électorale.

Il propose de désigner Mme SEGERS, Adjointe et M. BARRAIS, Adjoint.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉSIGNE** pour participer aux opérations de révision de la liste électorale Mme SEGERS, Adjointe et M. BARRAIS, Adjoint.

2 - Finances

Objet 2-1 : Budget annexe des affaires funéraires : clôture au 01.01.08

M. LOUAPRE, Maire, rappelle que la Commune de Cossé le Vivien exerce depuis longtemps le service de pompes funèbres ce qui justifiait la création d'un budget spécifique,

Cette activité est maintenant devenue accessoire. Il a donc été décidé, en accord avec la Trésorerie, de réintégrer ce service dans le budget principal de la Commune.

M. LOUAPRE ajoute que si dans les faits, le présent Conseil Municipal a déjà validé cette proposition en ne votant pas de budget primitif 2008 Affaires Funéraires, il convient cependant de formaliser la clôture de ce budget annexe par une délibération spécifique.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **CONFIRME** sa décision de clore le budget annexe des affaires funéraires au 01.01.08.

Objet 2-2 : Fête du 20^{ème} Anniversaire du comité de jumelage : don de 50 € à la Commune de Cossé le Vivien par TUSSENHAUSEN

M. VEILLARD, Adjoint, explique qu'à l'occasion de la commémoration du 20^{ème} anniversaire du comité de jumelage, les allemands présents ont tenu à participer aux achats des gerbes commandées pour l'occasion.

À cet effet, ils ont donné à la Commune de Cossé le Vivien la somme de 50 € en liquide. M. VEILLARD propose donc de les encaisser.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** d'encaisser la somme de 50 €.

Objet 2-3 : Enveloppes pré-affranchies : passation d'une commande avec la poste

M. LOUAPRE, Maire, explique que la Poste conclut régulièrement des accords avec la Commune de Cossé le Vivien concernant les enveloppes pré-affranchies. Ce partenariat a pour objectif de promouvoir le patrimoine local de la Commune de Cossé le Vivien et de sa région.

La dernière convention a été signée en 2006. Dans cette formule, la Commune prenait en charge les frais d'impression des enveloppes. 10.000 lettres portant le visuel de la « porte du soleil » du musée Robert TATIN ont été pré-affranchies. Or, il s'avère que ce produit connaît un certain essoufflement. Il reste à ce jour, 8.000 enveloppes invendues.

La Poste propose alors un nouvel accord commercial pour l'année 2008 : cette dernière prendrait à sa charge les frais d'impression de 2.000 lettres; en retour, la Commune s'engagerait à commander une quantité définie d'enveloppes. La Poste suggère également de changer de visuel et de retenir un évènement lié au Festival de l'Humour.

M. LOUAPRE propose de donner une suite favorable à cette nouvelle convention.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DÉCIDE de continuer ce partenariat avec la Poste,

⇒ DÉCIDE de commander dans un premier temps 500 enveloppes pré-affranchies avec un visuel Festival de l'Humour,

⇒ AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante à ce nouveau partenariat.

Objet 2-4 : Approbation du rapport sur la qualité et les tarifs du service public Eau-Assainissement - Année 2007

M. LOUAPRE expose que les collectivités qui exploitent un service d'eau potable assainissement sont tenues de produire un rapport annuel sur la qualité et la tarification du dit service.

M. LOUAPRE souligne que d'un point de vue qualitatif, les résultats sont positifs. Ces données sont attestées par la DDASS concernant l'eau potable, par le SATÈSE (service spécialisé du Conseil Général de la Mayenne) pour l'assainissement.

D'un point de vue quantitatif, les résultats du service de l'eau sont toujours nuancés bien qu'ils soient en nette amélioration. Jusqu'à la fin du premier trimestre 2008, les fuites d'eau étaient encore importantes. Des pertes ont été traitées à Soulioche au début du second trimestre. 30.000 m³ environ annuels seront dorénavant « économisés ».

M. LOUAPRE présente les tableaux suivants :

1) Évolution des volumes d'eau produits (forage) et achetés (SIAEP Livré la Touche, SIROCG) :

NATURE	LOCALISATION	DÉSIGNATION	PRÉLÈVEMENT ANNUEL 2005	PRÉLÈVEMENT ANNUEL 2006	PRÉLÈVEMENT ANNUEL 2007
Production locale	La Haie - Les Friches	Régie directe (Commune)	51.763 m ³	49.945 m ³	151.538 m ³
Achats	Livrè la Touche Château -Gontier Ouest	Syndicat de Livré	224.810 m ³	300.750 m ³	287.020 m ³
		SIROCG	<u>174.208 m³</u>	<u>138.523 m³</u>	<u>2.937 m³</u>
			399.018 m ³	439.273 m ³	289.957 m ³
TOTAL GÉNÉRAL			450.781 m ³	489.218 m ³	441.495 m ³

La mise en service du nouveau forage des Friches a permis de multiplier par 3 la production du site et en contre partie de réduire fortement les achats notamment au SIROCG.

2) Volumes vendus

Volumes	Valeurs en m ³		
	2005	2006	2007
Volume produit et acheté en N	450.781 m ³	489.218 m ³	441.495 m ³
Volume facturé aux abonnés (facturation annuelle) - Relevés au 15 janvier de N+1	345.621 m ³	317.868 m ³	325.135 m ³
DIFFÉRENTIEL (non facturé)	105.160 m ³	171.350 m ³	116.360 m ³
RENTABILITÉ DU RÉSEAU	76.67 %	64.97 %	73.64 %

Commentaire : Le taux de perte 26.2 % en 2007 demeure élevé même s'il a été fortement réduit par rapport à 2006 (34.9 %). La recherche et la suppression de fuites demeurent un objectif prioritaire.

3) Tarif global eau-assainissement pour un usager consommant 120 m³ / an (taxes incluses)

TOTAL TTC	Factures 2007 Conso 2006	Factures 2008 Conso 2007	VARIATION
Eau	236.99 €	275.33 €	+ 16.00 %
Assainissement	132.19 €	137.65 €	+ 4.00 %
Tarif global TTC	369.18 €	412.98 €	+ 11.00 %

M. LOUAPRE conclut qu'il convient de poursuivre activement la politique de renouvellement des réseaux d'eau potable afin de garantir la sécurité d'approvisionnement des abonnés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le rapport 2007 sur la qualité et la tarification du service public « eau-assainissement ».

Objet 2-5 : Restaurant scolaire : résultats des différentes consultations en cours

Objet 2-5-1 : Achat d'une cellule de refroidissement : résultat de la consultation et choix de l'entreprise attributaire

M. VEILLARD, Adjoint, rappelle qu'il a été programmé au budget primitif 2008, l'achat d'une nouvelle cellule de refroidissement pour le restaurant scolaire, la cellule de refroidissement actuelle donnant de sérieux signes de faiblesse et n'étant désormais plus réparable.

Il explique qu'il a été conduit une consultation auprès de 3 sociétés spécialisées. Il donne lecture du comparatif technique et financier en résultant :

Entreprises	Caractéristiques techniques	Prix
CESBRON	70 kgs en 110 min, 14 niveaux espace 75 mm	8.372,00 € TTC
SORIEUL	50 kgs en 110 min, 14 niveaux, Espace 91 mm	9.251, 06 € TTC
FCPL	50 kgs en 110 min, 14 niveaux, Espace 70 mm	8.114,86 € TTC

Gilles HUMEAU, responsable du restaurant scolaire préfère techniquement qu'il puisse être refroidi 70 kgs en 110 minutes.

M. VEILLARD propose alors de retenir l'offre de la société CESBRON qui s'avère concilier le maximum d'avantages tant d'un point de vue technique que financier.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ACCEPTE** la proposition précitée,

⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement à signer la commande correspondante avec l'entreprise CESBRON.

Objet 2-5-2 : Achat d'un nouveau véhicule au restaurant scolaire : report de la consultation

M. VEILLARD, Adjoint, explique qu'il a mené comme convenu une consultation afin de donner suite au projet d'achat d'un nouveau véhicule pour le restaurant scolaire tel qu'il était prévu au budget primitif 2008.

Il précise que cette consultation n'a pas été simple, les données de la commande ayant évolué au cours de l'appel d'offres.

Le problème est aujourd'hui le suivant : certains garages ont fait des propositions qui ne sont plus sur les mêmes bases d'un point de vue technique et financier.

Considérant ces éléments, **M. LOUAPRE** propose de reporter la décision. **M. VEILLARD** précise que Didier COULANGE a trouvé un moteur d'occasion pour l'ancien véhicule, ce qui permet de ne plus être aussi contraint par le temps.

M. LOUAPRE indique qu'à l'avenir les consultations lancées sur la base d'un descriptif précis qui ne pourra être modifié et sans indication de budget. Il appartiendra aux garages d'établir leur meilleure proposition et d'apporter d'éventuelles variantes.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ PREND ACTE du report de la consultation concernant l'achat d'un véhicule au restaurant scolaire,

⇒ VALIDE les orientations données par M. LOUAPRE.

Objet 2-6 : Décisions modificatives diverses

Objet 2-6-1 : B.A. Eau- Assainissement : D.M. n°1 d u 05.06.08

M. VEILLARD, Adjoint, expose qu'il convient de rectifier le budget annexe Eau -Assainissement 2008 de la façon suivante afin de tenir compte des nouveaux amortissements à prendre en compte (cf nouveau forage notamment) :

Section de fonctionnement			
Opérations/ Article	Libellé	Dépenses Euros	Recettes Euros
023	Virement de la SF à la SI	-10.500,00	
681	Dotation aux amortissements	10.500,00	
042/777	Subv° transférées au compte de résultat		10.600,00
023	Virement de la SF à la SI	10.600,00	
674	Titres de recettes annulés s/ ex. antérieurs	1.000,00	
022	Dépenses imprévues	-1.000,00	
TOTAL D.M. n° 1		10.600,00	10.600,00
Pour mémoire B.P. 2008		773.000,00	773.000,00
TOTAL Section de fonctionnement		783.600,00	783.600,00

Section d'investissement			
Opérations/ Article	Libellé	Dépenses Euros	Recettes Euros
040/28156	Amortissements		10.500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		-10.500,00
040/1391	Subv° d'équipement	10.600,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement		10.600,00
040/1391	Subv° d'équipement	3.693,63	
131	Subvention d'équipement		3.693,63
TOTAL D.M. n° 1		14.293,63	14.293,63
Pour mémoire B.P. 2008		221.000,00	305.839,22
TOTAL Section d'investissement		235.293,63	320.132,85

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ ACCEPTE la proposition susvisée.

M. VEILLARD, Adjoint, expose qu'il s'avère nécessaire de modifier le budget principal 2008 afin de :

- Programmer le changement des fenêtres à la gendarmerie à hauteur de 100.000 €
- Augmenter les crédits d'investissement affectés au sport (+ 10.800 €).

Pour ce faire, il convient de procéder à un prélèvement des crédits correspondants sur les opérations :

- N° 243 salle du FCC (les achats de tables sont d'un montant inférieur à la somme affectée au BP 2008)
- N° 365 nouvelle salle des sports (le vote des subventions CNDS étant reportée au mois d'octobre, le projet de la salle des sports est repoussé d'autant)

Section de fonctionnement			
Opérations/ Article	Libellé	Dépenses Euros	Recettes Euros
TOTAL D.M. n° 1		0,00	0,00
	Pour mémoire B.P. 2008	3.010.747,34	3.010.747,34
TOTAL Section de fonctionnement		3.010.747,34	3.010.747,34

Section d'investissement			
Opérations/ Article	Libellé	Dépenses Euros	Recettes Euros
2313/365	Nouvelle salle des sports	-105.000,00	
2132/342	Gendarmerie	100.000,00	
2188/	Salle du FCC	-5.800,00	
2188	Equipements sportifs	10.800,00	
TOTAL D.M. n° 1		0,00	0,00
	Pour mémoire B.P. 2008	1.497.270,34	1.497.270,34
TOTAL Section d'investissement		1.497.270,34	1.497.270,34

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ACCEPTE** la proposition susvisée.

Objet 2-7 : Association ASET : demande de subvention pour 2008

M. BARRAIS, Adjoint au sport et à la vie associative, présente la demande de subvention déposée par l'association de soutien aux enfants de Tuléar (ASET) dont font partie 2 jeunes de Cossé. L'objectif est de renouveler la mise en œuvre et une centre de loisirs et d'éducation pour des enfants défavorisés des quartiers pauvres de Tuléar (Madagascar). **M. BARRAIS** propose de leur attribuer la même somme qu'en 2007, soit 250 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant l'intérêt de cette action de solidarité et l'engagement des 2 jeunes Cosséens.

⇒ **DÉCIDE** d'accorder une subvention de 250 € à l'ASET pour 2008.

3 – Cadre de Vie

Objet 3-1 : Compte rendu de la commission du 30.04.08 (Rapporteurs : MM. LANGOUËT et THARAULT)

Objet 3-1-1 : Jeux extérieurs de la Maison de l'Enfance : résultat de la consultation et choix de l'entreprise attributaire

M. LANGOUËT, Adjoint, explique qu'il a été estimé judicieux d'acquérir rapidement quelques jeux à la Maison de l'Enfance afin que ces derniers puissent être disponibles pour le centre de loisirs de cet été.

Les utilisateurs ont été concertés (Familles Rurales, Halte Garderie Communauté de Communes) et ont donné leur préférence. Une consultation a ensuite été conduite dont M. LANGOUËT communique le résultat :

Entreprises	Mobilier
VEDIF	2.609,00 € H.T.
DECLIC	3.525,00 € H.T.
IDEO	4.237,62 € H.T.

M. LANGOUËT préconise de retenir un crédit maximum de 3.525,00 € H.T. Il insiste sur la nécessité de prendre en compte la solidité des jeux.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer une commande d'un montant maximum de 3.525,00 € H.T.

Objet 3-1-2 : Résidence pour Séniors et personnes à mobilité réduite à Cuillé: compte rendu de la visite du 26.04.08

M. LANGOUËT, Adjoint, rappelle que le présent Conseil Municipal s'est engagé à conduire une réflexion sur le maintien des personnes âgées en milieu rural dans un cadre autre que les maisons de retraite. Il précise que la commission cadre de vie a été invitée à rencontrer M. et Mme THIREAU à Cuillé qui ont conduit un projet innovant en la matière.

Il cède la parole à M. THARAULT, rapporteur de la commission du 26.04.08.

M. THARAULT dresse un rapide exposé de la structure visitée :

Projet privé

Pavillon de 260 m² comprenant 5 logements de 30 à 58 m², une pièce commune et une véranda. Les cuisines et salles de bains équipent ces 5 logements. Elles ont le mérite d'être adaptées aux personnes âgées ou physiquement dépendantes.

Loyers : 250 à 350 €/mois

M. THARAULT ajoute : « Ce projet va être travaillé en parallèle avec l'association DÉTENTE ET SOUVENIR qui est en cours de création. Buts de cette nouvelle association :

- mise en place d'atelier mémoire,
- rompre l'isolement et maintenir la personne âgée le plus longtemps possible à domicile et dans de bonnes conditions.

M. LOUAPRE conclut qu'il conviendra de poursuivre la réflexion pour Cossé le Vivien.

Le Conseil municipal :
⇒ PREND ACTE de ce projet.

4 - Culture

Objet 4-1 : Bibliothèque municipale : nouvelle dénomination

Mme SEGERS, Adjointe, rappelle qu'il va être prochainement installé un fronton sur la façade de la bibliothèque afin de bien identifier le bâtiment.

Il est apparu intéressant de donner un nom à la bibliothèque. Mme SEGERS précise que l'équipe des bénévoles de la bibliothèque ont proposé plusieurs noms (Jean de la Fontaine, Chateaubriand,...) et la municipalité suggère de retenir le nom de Marcel PAGNOL.

Le Conseil municipal :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇒ DÉCIDE de donner le nom de Marcel PAGNOL à la bibliothèque municipale.

Objet 4-2 : Achat de mobilier pour la bibliothèque municipale « Marcel PAGNOL » : résultat de la mise en concurrence et choix de la société attributaire

Mme SEGERS, Adjointe, indique qu'elle a conduit de concert avec Mme DAVID, conseillère municipale et responsable de la bibliothèque, une consultation d'entreprises concernant le projet d'acquisition de mobilier pour la bibliothèque (cf BP 2008).

Elle en livre le résultat :

Entreprises	Mobilier
DPC	4.180,60 € H.T.
UGAP	9.702,03 € H.T.
ARGOS	9.131,00 € H.T.

Mmes SEGERS et DAVID proposent de retenir l'offre de la société DPC qui a déjà fourni du mobilier pour la bibliothèque, ce qui apporterait donc une unité visuelle.

Le Conseil municipal :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇒ DÉCIDE de retenir l'entreprise DPC,
⇒ AUTORISE M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à engager la commande correspondante.

Objet 4-3 : Mobilier de la bibliothèque : demande de subvention formulée auprès du Conseil Général

Mme SEGERS, Adjointe, rappelle qu'il a été lancé une consultation d'entreprises concernant le projet d'achat de mobilier à la bibliothèque. Elle indique que la société DPC de Bressuire (79), spécialisée dans ce domaine, s'avère présenter la solution la plus économiquement avantageuse 4.180,60 € H.T.

Elle propose de solliciter l'aide du Conseil Général qui peut s'élever à 50 % du coût H.T. Elle rappelle que le Département a déjà versé 2.331 € en 2005.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **CONFIRME** la commande de mobilier à l'entreprise DPC,

⇒ **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses totales : 4.200 € H.T.

Recettes : 4.200 €

▪ Subvention C.G. 53 : 2.100 €

▪ Autofinancement : 2.100 €

⇒ **DÉCIDE** de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 2.100 €.

Objet 4-4 : Musée Robert TATIN : décision du Conseil Municipal d'engager les travaux de réfection de toitures

Mme **SEGRS**, Adjointe, explique qu'il convient de s'engager au plus tôt dans les travaux de réfection de toitures du musée Robert TATIN. En effet, il apparaît essentiel d'intervenir avant le retour des périodes fortement pluvieuses (automne, hiver).

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** d'engager dans les meilleurs délais les travaux de réfection de toitures.

⇒ **PRÉCISE** que ces derniers ne pourront qu'être proportionnels aux montants des subventions ou sponsorings obtenus.

Objet 4-5 : Compte rendu de la commission du 22.05.08 (Rapporteur : Mme DAVID)

Objet 4-5-1 : Musée Robert TATIN : bilan de la nuit des musées 2008

Mme **DAVID**, rapporteur de la commission Culture du 22.05.08, souligne le succès rencontré une fois encore au musée Robert TATIN lors de l'organisation de la nuit des musées 2008. 800 visiteurs ont ainsi pu être accueillis dans un lieu où l'éclairage artificiel conjugué à la pénombre souligne la féerie de l'œuvre.

La commission rend un hommage appuyé aux services culturel et technique et **M. LOUAPRE** remercie tous les conseillers qui ont participé à l'accueil des visiteurs.

Le Conseil municipal :

⇒ **PREND ACTE** de ces résultats très positifs.

Objet 4-5-2 : Musée Robert TATIN : esquisse concernant la destination des bâtiments libérés de la Frénoise

Mme **DAVID**, rapporteur de la commission Culture du 22.05.08, indique qu'il a été dressé au cours de cette même réunion et en collaboration avec Bruno **GODIVIER**, responsable du musée, l'esquisse de la future destination des bâtiments libérés à la Frénoise.

Elle en retrace les principaux contours :

1. Bâtiment en pierres : rez-de-chaussée : accueil des activités pédagogiques + sanitaires

1^{er} étage : local archives

NB : le bâtiment abritant actuellement le service pédagogique constituerait un nouvel espace d'expositions

2. La maison d'habitation de la Frénoise serait consacrée à l'accueil des scolaires durant leur pause déjeuner.

Le Conseil municipal

⇒ **PREND ACTE** de ces esquisses.

Objet 5-1 : Compte rendu de la commission du 26.05.08 (Rapporteur : M. BERTHIER)

Objet 5-1-1 : Voirie : définition du programme d'entretien et d'investissement 2008

M. BERTHIER, rapporteur de la commission Urbanisme du 26 mai 2008, rend compte des propositions de cette dernière concernant la définition du programme voirie 2008, à savoir :

Rechargement : du chemin de la Béhorie

Enduits : chemins de la Mouchardière, des Chesnaies, VC de la Normandière

M. VEILLARD s'étonne que le chemin de l'Assis n'y figure pas. En effet, ce dernier devait être programmé en 2008 mais il était en attente de régularisation. Or, M. VEILLARD affirme que cette régularisation a déjà été réalisée mais que l'acte doit être à l'enregistrement des Hypothèques.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **VALIDE** le programme voirie précédemment décrit,

⇒ **PRÉCISE** qu'il conviendra peut-être de rajouter le chemin de l'Assis dans la mesure où preuve sera faite de sa régularisation.

Objet 5-1-2 : Voirie 2008 : résultat de la mise en concurrence et choix de l'entreprise attributaire

M. BERTHIER, rapporteur de la commission Urbanisme du 26 mai 2008, donne le montant estimé de l'investissement par les services techniques et cède la parole à M. VEILLARD pour exposer le résultat de la mise en concurrence :

Entreprises	Rechargement € H.T.		
	Nbre m ²	P.U.€ H.T. /m ²	TOTAL € H.T.
CHAZÉ TP	2.500	6,3	15.750,00
SÉCHÉ Aménagement		6	15.000,00
SÉCHÉ Bourgneuf		5,5	13.750,00

Entreprises	Enduits € H.T.		
	Nbre m ²	P.U.€ H.T. /m ²	TOTAL € H.T.
CHAZÉ TP	9.340	1,95 € /m ²	18.213,00 € H.T.
SÉCHÉ Aménagement	9.340	1,80 € /m ²	16.812,00 € H.T.
SÉCHÉ Bourgneuf	9.340	1,65 €/m ²	15.411,00 € H.T.

Compte tenu de ces résultats, M. VEILLARD propose de retenir l'entreprise SÉCHÉ (Bourgneuf) pour les rechargements et enduits sur la base de :

- Rechargement : 5,5 € H.T. /m²
- Enduits : 1,65 € H.T. /m²

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de retenir l'entreprise SÉCHÉ (Bourgneuf) sur les bases suivantes :

- Rechargement : 5,5 € H.T.
- Enduits : 1,65 € H.T. /m²

⇒ **PRÉCISE** que le montant global de la commande sera susceptible d'être modifiée en fonction de l'intégration ou non du chemin de l'Assis.

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la commande correspondante.

Objet 5-1-3 : Curage et arasements des fossés – programme 2008 : résultat de la mise en concurrence et choix de l'entreprise attributaire

M. BERTHIER, rapporteur de la commission Urbanisme du 26 mai 2008, donne le montant estimé de l'investissement par les services techniques en matière de curage et arasements de fossés et cède la parole à M. VEILLARD pour exposer le résultat de la mise en concurrence :

M. VEILLARD expose qu'une seule entreprise a répondu à la consultation à des tarifs concurrentiels. Il donne lecture de ladite proposition :

Entreprises	Qté	P.U.€ H.T.	TOTAL € H.T.
LEMOINE	7.270 ML	0,70	5.114,86 € H.T

M. VEILLARD propose de retenir l'offre de la société LEMOINE.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise LEMOINE sur les bases suivantes :
0,70 € H.T./ML,

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la commande correspondante.

Objet 5-1-4 : Chemin des Ansamordières : agrandissement de l'entrée

M. HAMON sort de la salle du Conseil Municipal.

M. BERTHIER, rapporteur de la commission Urbanisme du 26 mai 2008, expose que suite à la demande de Guénaël HAMON, agriculteur aux Ansamordières, route de Courbeveille, il est proposé un élargissement du chemin, avec busage afin de permettre le passage des camions de livraison. Il en coûtera à la commune la somme de 275,08 € TTC.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** d'agrandir l'entrée du chemin des Ansamordières pour un montant de
275,08 € TTC.

Objet 5-1-5 : PLU : décision de lancer une 2ème modification

M. BERTHIER, rapporteur de la commission Urbanisme du 26 mai 2008, explique qu'il convient de lancer une nouvelle procédure de modification du PLU afin d'ouvrir à l'urbanisation à court terme les zones d'activités des Rues et « Hautbois » (route de Loiron) aujourd'hui classées en zone 2 AUe pour les inscrire en zone 1 AUe.

Une entreprise a fait connaître à la Communauté de Communes sa volonté de s'installer rapidement sur la zone des rues sur une surface de 15.000 m².

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de lancer une modification n° 2 du PLU.

Objet 5-1-6 : Bâtiments communaux : point sur les travaux en cours

M. BERTHIER, rapporteur de la commission Urbanisme du 26 mai 2008, dresse le compte rendu suivant :

- **Gendarmerie :**
 - ✓ Remise en état et entretien des façades et balustrades. Coût des matériaux (peinture) : 8.372 € TTC.
 - ✓ Changement de 44 fenêtres en PVC et d'une porte en alu, montant estimé pose comprise : 54.120 € HT.
- **Bibliothèque :**
 - ✓ Les travaux sont en cours de réalisation

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** d'engager les travaux dans les logements de la gendarmerie conformément au descriptif précité

Objet 5-1-7 : Grande Rue, rue de Nantes et divers : décision de réaliser les effacements de réseaux sur une portion des voies

M. BERTHIER, rapporteur de la commission Urbanisme du 26 mai 2008, expose que le SDEGM (Syndicat Départemental d'Électrification et de Gaz de la Mayenne) va procéder au remplacement du transformateur EDF rue de Nantes à proximité des Ets BRETAGRI.

M. LOUAPRE intervient à ce propos pour indiquer au Conseil Municipal que le SDEGM avait dans un premier temps proposé de profiter de ces travaux pour effacer partiellement les réseaux (subvention 40%).

Il ajoute que le SDEGM a communiqué mercredi matin 4 juin l'information suivante : une enveloppe financière exceptionnelle vient d'être attribuée audit syndicat permettant de réaliser des travaux d'effacement de réseaux plus importants que prévu et d'obtenir des subventions à hauteur de 60 %.

M. LOUAPRE donne lecture de la proposition du SDEGM : réaliser des travaux d'effacement de réseaux rue de Nantes (sur une longueur plus importante) et Grande Rue (au niveau du cimetière).

Le coût en serait le suivant :

DÉSIGNATION ET ESTIMATION DES TRAVAUX		PARTICIPATION DE LA COMMUNE
1	Réseau électrique : 100.000 € H.T.	40.000 € H.T.
2	Génie civil de télécommunication : 30.000 € TTC	21.000 €
3	Câblage du réseau télécommunication : 4.080 € H.T.	3.920 € H.T.
TOTAL à la charge de la Commune		64.920 €

M. LOUAPRE précise que ces travaux devront être réalisés en fonctionnement. Il sera possible d'étaler le paiement de ces dépenses sur plusieurs années. Dans un deuxième temps, il conviendra de procéder au renouvellement des candélabres. Cette opération pourrait être réalisée en fin d'année 2008 voire au début de l'année 2009.

M. LOUAPRE souligne que compte tenu des conditions tarifaires proposées par le SDEGM, il serait dommage de ne pas y répondre favorablement.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de réaliser l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques des Grande Rue et rue de Nantes dès la fin de l'année 2008,

⇒ **S'ENGAGE** à participer financièrement aux travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques aux conditions en vigueur au moment de la programmation,

⇒ **S'ENGAGE** à coordonner les travaux d'éclairage public qui lui incombent sans occasionner de retard ou de perturbation au déroulement des travaux du SDEGM.

Objet 5-1-8 : Lotissement de La Minée : divers

M. BERTHIER, rapporteur de la commission Urbanisme du 26 mai 2008, livre les informations suivantes :

- 1) Tous les lots de la 1^{ère} et 2^{ème} tranche sont réservés.
- 2) Voirie, trottoirs et pose des candélabres pourraient être effectués début novembre 2008 pour prendre fin en janvier 2009.
- 3) Nombre de candélabres : 13 pièces de 3 mètres de haut, et 38, d'une hauteur de 4,50m.
Coût : 62 221 HT
- 4) Les lanternes seraient de type OSIRIS, de 70 watts.

Le Conseil municipal

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

Objet 5-1-9 : Lotissement de la Minée III : définition des délais accordés aux particuliers acheteurs pour signer leur acte de vente

M. BERTHIER, rapporteur de la commission d'urbanisme du 26 mai 2008, fait part au Conseil Municipal de la proposition de la commission de fixer à 6 mois, après dépôt de la promesse d'achat et du chèque de dépôt de garantie, la date de signature de l'acte de vente.

Toutefois, ce délai ne sera appliqué qu'à compter de la date d'obtention du certificat de viabilité.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de fixer à 6 mois après réservation la date de signature de l'acte de vente,
⇒ **PRÉCISE** que ce délai ne sera appliqué qu'à compter de la date d'obtention du certificat de viabilité.

Objet 5-1-10 : Marché public de fournitures et poses de candélabres et de lanternes avenue Paul Bigeon et rue de Nantes : prolongation des délais d'exécution

M. LOUAPRE rapporte que l'entreprise fournissant la société ELITEL en candélabres a connu des soucis de livraison. En conséquence, il y a lieu de reporter l'exécution du marché public de fournitures et poses de candélabres et de lanternes avenue Paul Bigeon et rue de Nantes dont la société ELITEL est titulaire, du 31 mai 2008 au 30 juin 2008.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de reporter la date de réalisation des travaux susvisés du 31 mai au 30 juin 2008.

Objet 5-1-11 : Abandons de DPU

M. LOUAPRE propose d'abandonner le droit de préemption urbain de la Commune pour les propriétés suivantes :

- 🚧 Maison individuelle (section AN n°134), 31 rue de l'Oriette - 554 m²,
- 🚧 Terrain à bâtir (section AP n°32), Route de Nantes - 1.008 m²,
- 🚧 Maison individuelle (section AM n°113 et 115), rue de Nantes et 51 rue de Nantes - 104 m².

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que ces propriétés n'ont pas d'intérêt pour la Commune,

⇒ **ACCEPTE** les propositions précitées.

Objet 6-1 : Compte rendu de la commission du 15.05.08 (Rapporteur : M. PIVÈNE)

Objet 6-1-1 : Achat de tables salle du FCC : résultat de la consultation et choix de l'entreprise attributaire

M. PIVÈNE, rapporteur de la commission Affaires sportives du 15 mai 2008, expose que comme prévu au budget primitif 2008, une consultation d'entreprises a été conduite concernant le renouvellement de 150 tables à la salle du FCC. Il rend compte du résultat de cette mise en concurrence :

Entreprises	Qté	P.U.€ H.T.	TOTAL € H.T.
MAT & CO	150 tables	50,00	7.500,00
COMAT & VALCO	150 tables	55,60	8.340,00
PRO - MAT	150 tables	95,00	14.250,00
VEDIF	150 tables +12 chariots	42,00 110,15	6.300,00 1.321,80 Total : 7.621,80

Compte tenu de ces résultats, M. PIVÈNE propose de retenir l'entreprise VEDIF pour un montant de 7.621,80 € H.T., chariots compris

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DÉCIDE de retenir l'entreprise VEDIF pour un montant de 7.621,80 € H.T.,

⇒ AUTORISE M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la commande correspondante.

Objet 6-1-2 : Besoins des associations : compte rendu

M. PIVÈNE, rapporteur de la commission Affaires sportives du 15 mai 2008, liste les divers besoins des associations :

☞ Stade

- Demande de renouvellement de la sono (micro) pour l'organisation des différentes manifestations sur le stade et les différents terrains.

☞ Salle de tennis de table

- Réflexion à mener sur la mise en place de lavabos.

☞ Salle du FCC

- Demande d'installation d'un évier avec eau-chaude (Côté vestiaire).
- Aménagement de toilettes réservées aux personnes présentant un handicap souhaitable à gauche en entrant dans la salle.
- Contrôle et entretien du podium.

☞ Terrain de pétanque

- Mise en place de bancs.

☞ Salle St Exupéry

- Parquets à rénover avant la fin de l'année.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ PREND ACTE de ces besoins qui devront être progressivement satisfaits.

Objet 6-1-3 : Achats de divers équipements sportifs : résultat de la mise en concurrence et choix de l'entreprise attributaire

Mme LAURENT sort de la salle.

M. PIVÈNE, rapporteur de la commission Affaires sportives du 15 mai 2008, donne lecture des équipements projetés et du résultat de la mise en concurrence :

→ Achat d'un pare-ballons + pose d'un portail 2 vantaux + pose de 2 portails 1 vantail pour le terrain multi-sports :

- Devis entreprise NERUAL 6.192 € H.T. + 920 € H.T. + 330 € H.T. = 7.442,00 € H.T.
- Devis entreprise AG + = 6.480 € H.T. + 800€ H.T. + 400 € H.T. = 7.680 € H.T.

→ Achat d'un pare-ballons pour le terrain de foot :

- Devis entreprise NERUAL 6.544,60 € H.T
- Devis entreprise AG + = 7.000 € H.T.

→ Achat d'une paire de 4 multibuts de foot, hand, basket

- Devis entreprise NERUAL = 5.040 € H.T.
- Devis AG + = 8.800,00 € H.T.
- Devis SCORE = 10.396,00 € H.T.

→ Achat d'une paire de buts de foot (filets, relevage de filets compris) :

- Devis entreprise NERUAL 1.350 € H.T.
- Devis entreprise AG + : 1.500,00 € H.T.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de retenir pour :

→ Achat d'un pare-ballons + pose d'un portail 2 vantaux + pose d'2 portails 1 vantail pour le terrain multi-sports :

- Devis entreprise NERUAL 6.192 € H.T. + 920 € H.T. + 330 € H.T. = 7.442,00 € H.T.

→ Achat d'un pare-ballons pour le terrain de foot :

- Devis entreprise NERUAL 6.544,60 € H.T

→ Achat d'une paire de 4 multibuts de foot, hand, basket

- Devis entreprise NERUAL = 5.040 € H.T.

→ Achat d'une paire de buts de foot

- Devis entreprise NERUAL 1.350 € H.T.

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la commande correspondante.

7 – Questions diverses

Objet 7-1 : Contestation du résultat des élections municipales 2008 : compte rendu du jugement définitif rendu par le tribunal administratif le 14.05.08

M. LOUPRE fait part du jugement du tribunal administratif de Nantes en date du 14 mai 2008. Les 3 motifs de la protestation présentée par Mme PRODAULT et M. MEINVIELLE ont tous été rejetés par le tribunal qui a considéré qu'il n'y avait aucun motif réel et sérieux pour remettre en cause le résultat de l'élection.

À l'unanimité les membres du Conseil se félicitent de cette décision et M. LOUPRE exprime le souhait que les déceptions et les rancœurs s'apaisent rapidement et que l'on travaille sereinement pour le service des Cosséens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ SE FÉLICITENT de cette décision et EXPRIMENT le souhait que l'on travaille sereinement pour le service des Cosséens.

Objet 7-2 : Informations diverses

- Parc municipal : changement du grillage le long du Raquenard :
M. LANGOUËT précise que ce grillage sera renouvelé pour la somme de 700 € environ.
- Travaux de renforcement d'adduction d'eau potable rue de Nantes :
M. LOUAPRE fait part des désagréments occasionnés par les travaux sur le réseau d'eau potable rue de Nantes. Tout en rappelant la nécessité de cette opération, il demande qu'à l'avenir une information préalable soit faite auprès de tous les commerçants du centre bourg et, qu'au besoin, une rencontre ait lieu avec le président du CEECA.
- Communication d'une pétition suite à la fermeture de la superette « EUROPRIX » :
M. LOUAPRE indique que les pétitionnaires ont été reçus à la mairie et qu'une enquête va être réalisée dans l'Ami Cosséen. Certains adjoints ont rencontré M. DURAND de SHOPI qui serait éventuellement intéressé pour créer un petit magasin en centre ville. Ce dernier souhaiterait que la collectivité apporte son appui.
- Courrier de la paroisse sollicitant la création de nouvelles salles de réunions :
M. LOUAPRE précise que ce courrier sera repris en commission.

Le Conseil municipal :

⇒ PREND ACTE de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Mme Marina BENÂTRE,
Secrétaire de séance

M. LOUAPRE Joseph Maire	Mme SEGERS Monique Adjointe	M. VEILLARD Roland Adjoint	M. LANGOUËT Christophe, Adjoint
M. BARRAIS Joël Adjoint	M. ANET Olivier	M. BAUDRY Thierry	M. BERTHIER Michel
Mme DAVID Gisèle	Mme DION Annaïck	Mme GARANGER Marie-Françoise	M. HAMON Guénaël
Mme LAURENT Eliane	M. LÉZÉ Gérard	M. LUTELLIER Raymond	Mme MAHÉ Rachelle
Mme MANCEAU Laurence	M. PIVÈNE Pascal	Mme RAIMBAULT Bernadette	M. THARULT Jérémy